

LE 4 DÉCEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Gore tenue à la Salle communautaire Trinity située au 2, chemin Cambria, à Gore, le **lundi 4 décembre 2023**, à 20 h.

SONT PRÉSENTS

Les conseillers et conseillères : Daniel Leduc, Sakina Khan, Alain Giroux, Shirley Roy, Anik Korosec et Anselmo Marandola formant un quorum sous la présidence du maire, Scott Pearce.

La greffière-trésorière, Sarah Channell, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la présente séance ouverte à 20 h.

2023-12-380

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2023-12-381

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2023 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2023 est approuvé tel que soumis.

ADOPTÉE

2023-12-382

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 20 NOVEMBRE 2023**

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 novembre 2023 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 novembre 2023 est approuvé tel que soumis.

ADOPTÉE

2023-12-383

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 23 NOVEMBRE 2023**

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 novembre 2023 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 23 novembre 2023 est approuvé tel que soumis.

ADOPTÉE

SUJETS QUI DÉCOULENT DES PROCÈS-VERBAUX

Aucun

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions fut tenue durant laquelle les sujets suivants ont été discutés :

- Dossier d'urbanisme

DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES DONS ET AUTRES AVANTAGES

La greffière-trésorière dépose au conseil le registre public des déclarations des dons et autres avantages faits à/par un ou plusieurs membres du conseil, en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1).

La greffière-trésorière mentionne qu'il n'y a aucune inscription à ce registre pour l'année 2023.

DÉPÔT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER : RÈGLEMENT NUMÉRO 262 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE SEPT CENT VINGT-HUIT MILLE DOLLARS (728 000 \$) POUR L'ACHAT DE TERRAINS À DES FINS MUNICIPALES

La greffière-trésorière dépose les résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 262 décrétant une dépense et un emprunt de sept cent vingt-huit mille dollars (728 000 \$) pour l'achat de terrains à des fins municipales.

Le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter mentionne que le nombre de demandes requis pour la tenue d'un référendum est de **216**, que le nombre de signatures au registre est de **0** faisant en sorte que le règlement numéro 262 décrétant une dépense et un emprunt de sept cent vingt-huit mille dollars (728 000 \$) pour l'achat de terrains à des fins municipales est réputé avoir été approuvé.

Le certificat fait partie intégrante du présent procès-verbal.

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 237-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 237 CONCERNANT LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRE AINSI QUE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS

Avis de motion est donné par le conseiller Alain Giroux, qu'il sera adopté, à une séance subséquente le **RÈGLEMENT NUMÉRO 237-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 237 CONCERNANT LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRE AINSI QUE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS;**

Le conseiller Alain Giroux dépose le projet de **RÈGLEMENT NUMÉRO 237-04** séance tenante ;

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public ;

Monsieur le maire Scott Pearce fait la présentation du projet de règlement conformément au Code Municipal du Québec (C-27.1).

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 263 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DE COMPENSATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

Avis de motion est donné par la conseillère Anik Korosec qu'il sera adopté, à une séance subséquente le **RÈGLEMENT 263 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DE COMPENSATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024** ;

La conseillère Anik Korosec dépose le projet de **RÈGLEMENT NUMÉRO 263** séance tenante ;

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public;

Monsieur le maire Scott Pearce fait la présentation du projet de Règlement conformément au Code Municipal du Québec (C-27.1).

2023-12-384

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE CIVILE 2024

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE les séances **débuteront à 19 h** à la salle communautaire Trinity, située au 2 chemin Cambria;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024:

LUNDI 15 JANVIER 2024	MERCREDI 3 JUILLET 2024
LUNDI 5 FÉVRIER 2024	LUNDI 5 AOÛT 2024
LUNDI 4 MARS 2024	MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2024
MERCREDI 3 AVRIL 2024	LUNDI 7 OCTOBRE 2024
LUNDI 6 MAI 2024	LUNDI 11 NOVEMBRE 2024
LUNDI 3 JUIN 2024	LUNDI 2 DÉCEMBRE 2024

ADOPTÉE

2023-12-385

DÉSAFFECTATION DU SURPLUS AFFECTÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'affectation d'une somme de 249 000 \$ du surplus accumulé non affecté pour le financement des activités de fonctionnement en 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des revenus non anticipés en 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désaffecter cette somme pour besoins futurs.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE PROCÉDER à la désaffectation du surplus affecté pour une somme totale de 200 000 \$ provenant des prévisions budgétaires 2023 pour le financement des activités de fonctionnement prévues.

ADOPTÉE

2023-12-386

PRISE EN PAIEMENT D'UN IMMEUBLE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES — LOT 5 080 788, 100 CHEMIN CAMBRIA : ANNULATION DE LA RÉSOLUTION 2023-04-138

CONSIDÉRANT QUE la firme Prévost, Fortin D'Aoust, Avocats a été mandatée pour procéder à la prise en paiement du matricule 4668-54-7308, lot 5 318 112 qui était en arrérages pour des taxes municipales impayées depuis 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les taxes, à ce jour, ont été récupérées pour ce matricule.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ABROGER la résolution 2023-04-138 afin de mettre fin au mandat à la firme Prévost, Fortin D'Aoust, Avocats pour procéder à la prise en paiement du matricule 4668-54-7308, lot 5 318 112.

ADOPTÉE

2023-12-387

PIIA 2023-58 : RUE SAHARA, LOT 6 343 644

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée concernant la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur le lot 6 343 644 de la rue Sahara ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie aux dispositions du règlement 218 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié la demande et estiment que le projet respecte la majorité des critères d'évaluation applicable du règlement 218 ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution ;

QUE le conseil accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

QUE le conseil municipal accepte la demande PIIA 2023-58 pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur le lot 6 343 644 de la rue Sahara, et ce, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 15 novembre 2023.

ADOPTÉE

2023-12-388

PIIA 2023-59 : RUE SAHARA, LOT 5 317 504

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée concernant la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur le lot 5 317 504 de la rue Sahara ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie aux dispositions du règlement 218 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié la demande et estiment que le projet respecte la majorité des critères d'évaluation applicable du règlement 218 ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution ;

QUE le conseil accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

QUE le conseil municipal accepte la demande PIIA 2023-59 pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur le lot 5 314 504 de la rue Sahara, et ce, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 15 novembre 2023.

ADOPTÉE

2023-12-389

**OCTROI DE CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DU CHÂSSIS DU CAMION
MAC 700 2005**

THE REPLACEMENT OF THE FRAME FOR THE MAC 700 2005 TRUCK

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder avec des travaux de réparation majeurs sur le camion mac 700, année 2005, soit le remplacement du châssis ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un prix pour ladite réparation de l'entreprise C.T.CAM ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général adjoint, monsieur Dominique Aubry, recommande d'accepter le prix pour la réparation.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

APPUYÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'OCTROYER le contrat pour le remplacement du châssis du camion MAC 700, année 2005 à C.T.CAM pour un montant maximal de 42 000 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

2023-12-390

PERMISSION DE VOIRIE — MTQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable, ci-après nommé « Ministère » ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit obtenir une permission de voirie du ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le ministère ou conclure une entente d'entretien avec le ministère ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le ministère ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : le conseiller Alain Giroux

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE la Municipalité du Canton de Gore fasse une demande au ministère pour qu'il accorde une permission de voirie au cours de l'année 2024 ;

D'AUTORISER la directrice générale, madame Julie Boyer, à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux, dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas 10 000 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie et des ententes conclues ;

DE SPÉCIFIER que la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

ADOPTÉE

2023-12-391

FIN DU LIEN D'EMPLOI – POMPIER BASTIEN

CONSIDÉRANT QUE l'analyse périodique des dossiers de présences des pompiers a été effectuée par le directeur du Service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit assurer le bon fonctionnement du Service de sécurité incendie et donc demande de son personnel une participation aux pratiques et aux interventions prises en charge par ce service ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-Olivier Bastien a un taux de participation aux pratiques et interventions insuffisant pour maintenir le statut de pompier de la municipalité de Gore.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE CONFIRMER la terminaison du lien d'emploi de monsieur Marc-Olivier Bastien et de le remercier pour son travail auprès du service de protection contre les incendies de la Municipalité du Canton de Gore.

ADOPTÉE

2023-12-392

FIN DU LIEN D'EMPLOI – POMPIER MAROTTE

CONSIDÉRANT QUE l'analyse périodique des dossiers de présences des pompiers a été effectuée par le directeur du Service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit assurer le bon fonctionnement du Service de sécurité incendie et donc demande de son personnel une participation aux pratiques et aux interventions prises en charge par ce service ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Keven Marotte a un taux de participation aux pratiques et interventions insuffisant pour maintenir le statut de pompier de la municipalité de Gore.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE CONFIRMER la terminaison du lien d'emploi de monsieur Keven Marotte et de le remercier pour son travail auprès du service de protection contre les incendies de la Municipalité du Canton de Gore.

ADOPTÉE

2023-12-393

EMBAUCHE DE POMPIER EN PROBATION – NACHILY NGUIMGO SOMFACK

CONSIDÉRANT QUE le directeur du SSI de la Municipalité du Canton de Gore a procédé au recrutement de pompiers et personnes intéressées à devenir pompier pour le service de sécurité incendie de la municipalité de Gore ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur a évalué les candidats et recommande au conseil l'embauche de madame Nachily Nguimgo Somfack.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER madame Nachily Nguimgo Somfack à titre de pompier en probation pour le Service de sécurité incendie du Canton de Gore, et ce, pour une période de probation de deux cent cinquante (250) heures travaillées à partir du 4 décembre 2023, ne pouvant pas excéder une période de plus d'un (1) an.

ADOPTÉE

2023-12-394

EMBAUCHE DE POMPIER EN PROBATION – PIERRE COOKE

CONSIDÉRANT QUE le directeur du SSI de la Municipalité du Canton de Gore a procédé au recrutement de pompiers et personnes intéressées à devenir pompier pour le service de sécurité incendie de la municipalité de Gore ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur a évalué les candidats et recommande au conseil l'embauche de monsieur Pierre Cooke.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Alain Giroux

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER monsieur Pierre Cooke à titre de pompier en probation pour le Service de sécurité incendie du Canton de Gore, et ce, pour une période de probation de deux cent cinquante (250) heures travaillées à partir du 4 décembre 2023, ne pouvant pas excéder une période de plus d'un (1) an.

ADOPTÉE

2023-12-395

EMBAUCHE DE POMPIER EN PROBATION – BENJAMIN VIEL

CONSIDÉRANT QUE le directeur du SSI de la Municipalité du Canton de Gore a procédé au recrutement de pompiers et personnes intéressées à devenir pompier pour le service de sécurité incendie de la municipalité de Gore ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur a évalué les candidats et recommande au conseil l'embauche de monsieur Benjamin Viel.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Anselmo Marandola

APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER monsieur Benjamin Viel à titre de pompier en probation pour le Service de sécurité incendie du Canton de Gore, et ce, pour une période de probation de deux cent cinquante (250) heures travaillées à partir du 4 décembre 2023, ne pouvant pas excéder une période de plus d'un (1) an.

ADOPTÉE

2023-12-396

CONTRIBUTION AU FONDS DE PANIERS DE NOËL DE GORE

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles du fonds de paniers de Noël de Gore travaillent très fort cette année pour s'assurer que les familles de Gore qui en ont besoin reçoivent un panier de nourriture, entre autres, pour le temps des fêtes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité appuie, chaque année, ce fonds ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire contribuer à cette initiative locale ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes amassés par les bénévoles du dôme sont prévus pour soutenir des projets communautaires tels que les paniers de Noël.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Anselmo Marandola

APPUYÉ PAR : la conseillère Shirley Roy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CONTRIBUER la somme de 2 000.00 \$ pour le projet des paniers de Noël.

ADOPTÉE

2023-12-397

CONTRIBUTION FINANCIÈRE : ÉTUDE DE CANARDS ILLIMITÉS AU LAC KENNY

CONSIDÉRANT QUE les riverains du lac Kenny demandent au conseil une contribution de 5 000 \$ pour acquitter la moitié des frais d'une étude effectuée par *Canards illimités* qui leur donnera un rapport sur la qualité de l'eau du lac et offrira des recommandations afin de maintenir une bonne qualité de l'eau ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution représente 50 % des frais d'étude et est payable directement à l'organisme *Canards illimités*.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE la Municipalité du Canton de Gore contribue au montant de 5 000 \$ pour que l'étude de *Canards illimités* et la rédaction d'un rapport des recommandations pour le maintien de la qualité de l'eau du lac Kenny soient effectués.

QUE la contribution soit versée à *Canards illimités*, spécifiquement pour le projet au lac Kenny à Gore.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT DES INSPECTEURS MUNICIPAUX POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2023

Durant le mois, nous avons délivré 16 permis comme suit :

Nombre émis	Type
3	Abattage d'arbres non construit
5	Abattage d'arbres résidentiel
3	Fosse Septique
2	Nouvelle Construction
2	Puits
1	Rénovation - 5000\$
16	TOTAL

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2023

La greffière-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de novembre 2023.

2023-12-398

APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport daté du 4 décembre 2023 concernant les factures et les salaires payés au mois de novembre et les factures à payer du mois de décembre 2023.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : le conseiller Anselmo Marandola

APPUYÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER les comptes et les salaires payés pour le mois de novembre 2023 et les comptes à payer totalisant 569 922.05 \$ et d'en autoriser le paiement.

QUE le rapport daté du 4 décembre 2023 est annexé au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions fut tenue durant laquelle les sujets suivants ont été discutés :

- Déneigement de la rue Falcon
- Achat du terrain sur le coin de la route 329 et Braemar
- Dossier d'urbanisme

2023-12-399

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Sakina Khan

APPUYÉ PAR : la conseillère Anik Korosec

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance à 20 h 37.

ADOPTÉE